

**Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi 3 avril 2018.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le vendredi 23 mars 2018, à 12 h 33, au lieu habituel des délibérations.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. le maire Pierre Corbeil;
- Mme Lorraine Morissette, conseillère;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière,
- Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines;
- M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines;
- M. Robert Migué, directeur des communications.

**EST ABSENT :**

- M. Léandre Gervais, conseiller.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

-----

**RÉSOLUTION 2018-140**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le vendredi 23 mars 2018, à 12 h 33, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

-----

ATTENDU QUE le projet *Le Château de Marie-Ève* a été présenté par La Piaule de Val-d'Or inc. à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme *AccèsLogis Québec*;

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2017-121, amendée par la résolution 2017-171, le conseil de ville de Val-d'Or s'est engagé à participer financièrement à la réalisation de ce projet, consistant dans la conversion du bâtiment situé aux 748-750 de la 3e Avenue, en une résidence de 36 unités de logement dédiée à la réinsertion sociale de personnes itinérantes;

ATTENDU QUE cet engagement financier se traduit plus particulièrement par:

- une contribution en argent de 100 000 \$;
- un crédit de taxe foncière pour une période de 35 ans;

- une participation au *programme de supplément au loyer* de la Société d'habitation du Québec dans une proportion de 10 % pendant les 5 premières années pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet, et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévu à l'intérieur de la convention d'exploitation;

ATTENDU QUE dans le but de compléter le financement de ce projet, la ministre responsable de la protection des consommateurs et de l'habitation, Mme Lise Thériault, a autorisé le versement d'une subvention à la Ville de Val-d'Or de 220 000 \$ afin de lui permettre d'augmenter sa contribution financière à ce projet;

**RÉSOLUTION 2018-141**

Autorisation de signature d'une entente avec la ministre responsable de la protection des consommateurs et de l'habitation et la SHQ pour le versement d'une subvention de 220 000 \$ aux fins du projet *Le Château de Marie-Ève*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le maire ou son représentant légal, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec la ministre responsable de la protection des consommateurs et de l'habitation et la Société d'habitation du Québec visant à convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention de 220 000 \$ consentie à la Ville afin de lui permettre d'augmenter sa contribution financière au projet d'habitation *Le Château de Marie-Ève*.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

**COMMENTAIRE**

Période de questions.

**Période de questions réservée au public.**

Aucune question.

**RÉSOLUTION 2018-142**

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

Et la séance est levée à 12 h 37.

---

**PIERRE CORBEIL, maire**

---

**Me ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**